



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, GALLIEN Pierre, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, LAURENT Marie-Victoria, JOUVE Jean-Louis, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absents : ALLEMAND Sylvie, DUNIS Eric, DUFOUR Bastien, FAURE Thibault

Secrétaire de séance : URBANO MERMET Maria

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Eclairage public

ECLAIRAGE PUBLIC

Toute la commune est équipée de lampes dernière génération et l'éclairage est coupé totalement toutes les nuits de 23h30 à 5h00.

DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN SECTIONS / COMMUNALE

Le maire informe le conseil municipal la demande de location de terrain sectionale et communale de Mme BOIT Marie Victoria pour la parcelle : n°AW 223 (sectionale) d'une superficie de 9360m² et de la parcelle : n°BC 197 (communale) d'une superficie de 1421m².

Après délibération le conseil décide : De louer ces parcelles à Mme BOIT.

REMBOURSEMENT ORDURES MENAGERES 2022

Comme chaque année le conseil décide de rembourser le propriétaire du dépôt pour la taxe d'ordures ménagères 2022.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN MANS BAS

Madame MARREL Marie Andrée souhaite acquérir une partie du bien communal situé sur la place de Mans Bas devant chez elle. Le conseil municipal décide de donner son accord pour la vente au prix de 6€ le m². Les frais de bornage et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

ACQUISITION DES PARCELLES DE VILLEDIEU ET ORCEROLLES

Le maire rappelle au conseil municipal que Mr MOUSSON Régis nous cède la parcelle AE n°165 d'une surface de 1090m² pour l'euro symbolique.

Pour rappel également le géomètre a réalisé un bornage à Orcerolles à la demande d'un propriétaire pour la régularisation de l'emprise de la voie communale sur les parcelles suivantes AO n°102 et AO n°104 sises à « Le Coudert » commune de Roche En Régner.

Le conseil décide de réaliser un acte administratif pour l'acquisition des parcelles suivantes.

REPAS CANTINE

La commune a décidé d'arrêter sa collaboration avec la ferme de lavée. A partir de septembre 2023, la commune travaillera avec le restaurant de st Pierre Du Champ.

TERRAIN STOCK CAR

Le maire soumet au conseil municipal, la demande du président du stock car Mr Guillaume CHAM pour la réalisation tous les 2 ans d'un stock car sur notre commune. Mr le maire propose les parcelles AD n°46 et 47. Une rencontre doit être organisée afin de voir le terrain et savoir si celui-ci est adapté à leurs besoins.

Questions diverses : /